

Contrat
local

de SANTÉ

Communauté
d'Agglomération du Bassin
d'Arcachon Sud

Agir ensemble autour d'objectifs prioritaires pour améliorer la santé des habitants de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS)

- + Assurer une offre de soins adaptée à tout public
- + Développer la prise en charge de la personne âgée
- + Renforcer les réseaux d'acteurs autour des questions de santé de l'Agglomération
- + Soutenir les enjeux de la santé mentale



Le Contrat Local de Santé de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) a pour but de **favoriser une meilleure coordination des actions de proximité et une cohérence sur le territoire, dans les domaines de la prévention, de l'accès aux soins et aux accompagnements médico sociaux.**

Ce contrat est signé entre l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud, la Sous-Préfecture, le Pôle de santé Clinique et Hôpital, le Centre Hospitalier Charles Perrens, la CARSAT Aquitaine, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Gironde, l'Education Nationale, les URPS Médecins et Infirmiers, l'ADAPEI 33.

L'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs du territoire œuvrant dans le domaine du médico-social et du sanitaire sont également associés au dispositif.

Sur la COBAS : quels indicateurs de santé ?

- **Un territoire dense et attractif** (entre 1999 et 2011 le territoire a gagné 8 000 habitants)
- **Une population relativement âgée** (35% de personnes de 60 ans ou plus) **et un vieillissement de la population qui devrait se poursuivre**
- **Des indicateurs d'état de santé favorables** sauf pour les affections psychiatriques
- **L'alcool et le tabac en cause** dans près de 30 % des décès prématurés
- Un nombre important de **recours aux urgences** et une nécessaire concertation pour **l'organisation de la permanence des soins**

En créant une synergie entre tous les acteurs de santé locaux, le CLS réduit les inégalités de santé.

Pour la santé des habitants de la COBAS : 5 priorités d'action

➤ **AXE 1 : Veiller à la continuité et à l'adaptation des services sur le territoire**

Assurer une offre de soins continue et adaptée aux spécificités du territoire et de ses publics, coordonner et adapter les soins aux spécificités du handicap, développer la prévention et la prise en charge des troubles addictifs.

➤ **AXE 2 : Promouvoir le bien vieillir et la coordination autour de la personne âgée**

Coordonner les parcours de soins des personnes âgées et des malades chroniques, prévenir les risques liés au vieillissement, promouvoir l'entraide et l'inclusion sociale des personnes âgées, des malades chroniques et de leurs proches.

➤ **AXE 3 : Développer l'éducation à la santé auprès des jeunes et soutenir la parentalité**

Ecouter, informer et accompagner les jeunes et leurs proches en matière de santé.

➤ **AXE 4 : Valoriser et soutenir les dispositifs en direction des publics vulnérables**

Améliorer la prise en charge des personnes précaires et des publics vulnérables, prendre en charge et intégrer les publics handicapés, promouvoir l'entraide et l'inclusion sociale des individus touchés par la maladie mentale et leurs proches.

➤ **AXE 5 : Aménager des cadres de vie favorables à la santé**

Prévenir les risques sanitaires liés aux activités touristiques, prévenir les risques sanitaires liés aux espèces invasives.



Un Contrat local de santé n'est pas la somme des actions des différents signataires, mais la mise en commun de leurs moyens au service des priorités de santé du territoire.

Vos contacts

Marie-Hélène DES ESGAULX

Président de la COBAS

Sylvie CASTILLON

Coordinatrice du CLS
Directrice du Pôle de Proximité
de la COBAS
05 56 22 33 47
scastillon@agglo-cobas.fr

Olivier SERRE

Directeur de la Délégation Territoriale de la
Gironde - ARS Aquitaine

Annie CLAVEL-SARRAZIN

Responsable du Pôle Territorial Ouest
05 57 01 45 11
ars-dt33-pole-territorial-ouest@ars.sante.fr

